

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL~2020~123**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour des travaux de réseaux d'eau potable des rues Amiral Pierre et Vellonne d'un montant de 199 195.00 € HT

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2020,

VU la délibération n° 2020/80 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, approuvant le projet des rues Amiral Pierre et Vellonne,

VU les avant-projets relatifs à chaque rue établis par le maître d'œuvre,

VU le contrat ZRR « Zone de Revitalisation Rurale », signé le 27 décembre 2019, conclu entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

Monsieur Patrick BREYER, Maire Délégué de Genrupt, propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet de travaux sur le réseau d'eau potable pour les rues Amiral Pierre et Vellonne, évalué à 199 195 € hors taxe,
- De réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable,
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de travaux sur le réseau d'eau potable pour les rues Amiral Pierre et Vellonne, évalué à 199 195 € hors taxe,
- De réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable,
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour la réalisation de cette opération.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT